

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 4 septembre 2021 à Caen de « FRANSYLVA Forestiers Privés Calvados Manche »

Jean François Jacquet, le Président, commence la réunion à 10h15 en demandant à l'assistance de bien vouloir observer une minute de recueillement en souvenir de deux éminents forestiers disparus en 2020, Messieurs P. Arnould et D. de la Moissonnière.

Il rappelle à l'assistance la présence de Messieurs J. de Sincay, Président de l'Union Régionale des forestiers privés normands et président de notre syndicat dans le département de l'Eure, de P. Lereboullet président de notre syndicat en seine-maritime, A. Latham président du CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière), R. Ligonnière directeur du CRPF, P. Gauthier ingénieur FIBOIS.

Rapport moral :

Il remercie l'assistance pour sa compréhension lors du contrôle nécessaire des pass sanitaire et présente le plan de son rapport moral en abordant la très actuelle et sérieuse question du changement climatique.

Chaque pays membre de l'ONU nomme un scientifique composant le GIEC dont la mission est de suivre l'évolution du climat présentée par des publications de scientifiques à travers le monde et de publier des avis selon la règle de l'unanimité à l'ensemble des pays. Cette méthode permet de considérer ces avis comme des certitudes.

La quantité de gaz à effet de serre augmente plus vite que prévue et génère au niveau du sol une augmentation de la température supérieure aux prévisions laissant envisager des phénomènes climatiques plus violents.

L'Europe a mis en place un programme d'actions pour atteindre l'objectif de neutralité carbone, le pacte vert et en France, le ministère de la transition écologique et solidaire propose une Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), un plan en 4 axes :

- Décarboner l'énergie utilisée,
- Réduire par 2 la consommation d'énergie,
- Réduire au maximum la consommation non énergétique,
- Augmenter et sécuriser les puits de carbone : sols, forêts, produits de la bioéconomie, paille, bois...

Un avis du CESE (Conseil Economique Social et Environnemental) dont l'un des rapporteurs est A. d'Amécourt, Président de FRANSYLVA conforte ces dispositions notamment dans leurs déclinaisons forestières jusqu'à l'élaboration des (Schémas Régionaux de Gestion Forestière) SRGS.

Enfin la loi climat réinstalle le CBPS (Certificat de Bonnes Pratiques Sylvicoles) en ajoutant à ce Document de Gestion Durable (DGD) pour les forêts de moins de 25 hectares l'ajout d'un programme de coupes et travaux. Cette loi confirme le rôle essentiel de la forêt en matière de compensation carbone et de biodiversité.

Sont abordés ensuite les sujets cynégétiques, notamment les relations avec les autorités de la chasse, tendues aux niveaux des fédérations mais plus conviviales au niveau local. Deux points à retenir les dégâts de sangliers conséquents en Calvados et les pouvoirs nouveaux des fédérations qui doivent inciter vivement les forestiers à être actifs lors des élections des administrateurs des fédérations.

Sont abordées ensuite l'assurance RC (incluse dans la cotisation) et l'assurance dommages proposée par Sylvassur. Puis sont nommés les représentants du syndicat au sein de tous les organismes où notre participation est requise : Etat, Région, Départements, CRPF, CDPENAF, CDCFS, Urcofor, Fibois, L'information des adhérents tout au long de l'année et au fil des actualités via les mails est soutenue. FFP 14/50 participe à la nouvelle communication régionale dont deux numéros ont été adressés durant le premier semestre 2021.

Le Président détaille les activités et le fonctionnement du « guichet d'aides forestières » qui va être élargi aux autres syndicats normands. Ce guichet est une création de Fransylva 14/50 qui rencontre un large succès et permet à tout adhérent ayant un projet de boisement ou de reboisement d'être informé et guidé vers les aides les plus pertinentes. Il rappelle qu'il faut contacter le service via l'adresse mail fransylva1450.aides@gmail.com en amont de toute intervention.

Outre la pérennisation de ce guichet et son élargissement à tous les adhérents normands, le plan d'actions du syndicat est toujours d'augmenter le nombre d'adhérents et de recruter de nouveaux administrateurs. Mr Jacquet exprime son souhait de passer le relais à moyen court terme.

L'assemblée, après en avoir délibéré, approuve le rapport moral à l'unanimité.

Rapport financier :

Claude de Sanderval, Trésorier, présente les comptes arrêtés au 31 décembre 2020 qui présente un solde positif de 8171€. La crise sanitaire a induit une diminution des charges (moins de déplacements) qui a profité à nos diverses démarches, informations et nombreuses actions dont le guichet unique. Donc en projection 2021, nous constatons une diminution de notre trésorerie. Le Président propose de maintenir la cotisation au même niveau mais indique qu'il faut tendre vers une harmonisation au niveau des syndicats régionaux et que les projets (guichet, communication régionale, réunions de cantons,...) vont entraîner des coûts supplémentaires. A noter : 54% des cotisations vont à la Fédération dont l'action est tout à fait remarquable.

L'assemblée, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport financier et donne quitus au Trésorier.

Elections des Administrateurs :

Les cinq administrateurs sortants qui se présentent à nouveau sont élus à l'unanimité. Il s'agit de Mrs B. Arnould, JF. Jacquet, M. Lemarchand, G. de Mezerac, B.de Verdun.

Les trois administrateurs arrivant en fin de mandat sont Mrs P. Bocquet, L.de Coniac, C. de Thieulloy . Ceux-ci deviennent conseillers et seront, ainsi que le prévoit le règlement intérieur, conviés à une réunion annuelle.

Mr P. Boisson est élu à l'unanimité moins une voix.

Trois personnes vont participer au Conseil d'Administration en tant que « stagiaires ». Il s'agit de Mmes D. Normand, C.Guillaume, et de Mr B.de Honanville, tous trois du Calvados.

Le Conseil compte 17 membres plus le Président d'honneur, Mr Duyck.

CETEF : Le Président, Mr Bruno Arnould détaille les actualités du Cetef notamment

- le partenariat avec le syndicat sur le guichet unique d'aides forestières,
- le voyage interCetef,
- le verger à graines,
- le projet Raison,

et invite tous les présents à adhérer.

CRPF : Le nouveau Directeur Général du CRPF, Mr Régis LIGONNIERE, a pris ses fonctions le 1er avril après le départ de Monsieur Morvan. Il informe que depuis août 2021, le CBPS (Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles) doit intégrer un programme de coupes et travaux. Ceux qui disposent d'un CBPS antérieur disposent de deux années pour se mettre à jour . La garantie de gestion durable est indispensable notamment pour bénéficier d'une quelconque aide financière.

Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) est un document cadre adapté à chaque région qui est la référence pour l'élaboration des PSG. Le SRGS actuel arrive à échéance et est en cours d'élaboration le nouveau SRGS qui devrait être opérationnel (signé par le Ministre) fin 2022.

Mr Ligonnière explique les phases d'élaboration du document avec notamment la consultation du public qui aura lieu début 2022. Il présente un cas concret en exemple : du diagnostic de la parcelle actuelle avec tous les itinéraires éventuels en fonction de l'objectif à atteindre. Cet exemple suscite de nombreuses réactions . Pour certains, le niveau de détails (diamètres d'exploitabilité, densité, essences préconisées ou interdites,...) est bien trop « pointilleux », pour d'autres, cela reste des préconisations et il sera toujours possible de « justifier » des dérogations. Mr Duyck regrette que la Normandie veuille toujours se distinguer en étant plus « contraignante » que les autres régions.

Mr Ligonnière prend acte des réactions et rappelle que ce document est encore à l'étude . Lors des prochains Copil, il fera écho des réactions des sylviculteurs présents.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 13h15.